

Commune :
LOUVIGNE-DU-DESERT (162)

Numéro d'ordre du document
d'arpentage : 1458B
Document vérifié et numéroté le 13/01/2016
APTGC RENNES
Par M.GOGUET Jérôme
Inspecteur des Finances Publiques
Signé

Centre des Impôts foncier de :
RENNES
Pôle de topographie et de gestion cadastrale
2, boulevard Magenta
BP 12301
35023 RENNES Cedex 9
Téléphone : 02.99.29.37.55

ptgc.350.rennes@dgfip.finances.gouv.fr

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Section : F
Feuille(s) :
Qualité du plan :
Echelle d'origine :
Echelle d'édition : 1/1000
Date de l'édition : 13/01/2016
Support numérique : -----

D'après le document d'arpentage
dressé
Par MADAME CORNILLET (2)
Réf. : DA N°8
Le

CERTIFICATION
(Art. 25 du décret n° 55-471 du 30 avril 1955)
Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires soussignés (3)
a été établi (1) :
A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau,
B - En conformité d'un piquetage : ----- effectué sur le terrain ;
C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie ci-jointe, dressé
le ----- par ----- géomètre à -----.
Les propriétaires désignent avoir pris connaissance des informations portées
au dos de la carte mise 6463.
-----, le -----

(1) Remarque les mentions insérées. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une acquisition (plan révisé par voie de mise à jour). Dans la formule B, les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage.
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien habilité du cadastre, etc...)
(3) Précitez les noms et qualités du signataire s'il s'agit d'un propriétaire propriétaire, avoué, représentant qualifié de l'autorité propriétaire, etc...)

Document vérifié et numéroté le 13/01/2016

